

**Allocution de M. Mauro Dell’Ambrogio**

Secrétaire d’Etat à la formation, à la recherche et à l’innovation

à l’occasion du

**DIES ACADEMICUS 2014**

***Vivre ensemble***

Samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

## **Le paysage suisse des hautes écoles: défis et chances**

Monsieur le Président de la Confédération,

Madame la Rectrice,

Messieurs les conseillers nationaux,

Monsieur le conseiller aux Etats,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités neuchâteloises,

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les représentants des universités,

Chers invités,

C'est avec un plaisir particulier que je participe à ce Dies academicus 2014.

En effet, le Dies qui nous réunit aujourd'hui marque un passage, car c'est le dernier avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE)*. Cette nouvelle loi va de pair avec un nouveau *concordat intercantonal sur les hautes écoles* et une nouvelle *Convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles*.

A eux trois, ces documents forment le canevas de la politique suisse des hautes écoles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Soyez rassurés: il ne s'agit pas là d'une menace planant sur les universités. J'y vois au contraire une opportunité, pour trois raisons au moins:

- Premièrement, la LEHE est certes une nouvelle loi fédérale, mais il ne s'agit pas d'un instrument de la Berne fédérale pour centraliser la politique universitaire!
- Deuxièmement, la LEHE entrainera certes des changements dans la gouvernance générale du paysage universitaire suisse, mais elle touche surtout les grandes lignes, pour dégager une vue d'ensemble et gagner en transparence.
- Troisièmement, la LEHE définit les règles du jeu, mais elle n'entame en aucune manière l'autonomie des responsables des différentes hautes écoles.

En pesant ce qu'est la LEHE et ce qu'elle n'est pas, il ne reste donc pas grand-chose... et pourtant, à l'aube de la LEHE, il est bon, pour chaque haute école suisse et chaque instance responsable des hautes écoles, de jeter un regard critique sur soi-même et de tirer profit de ce qu'elle aura observé. Cela vaut, bien entendu, aussi pour l'Université et le Canton de Neuchâtel.

Qu'il me soit permis de poser ici un regard sur votre université devant le panorama du paysage universitaire suisse. Je ne suis pas ici pour critiquer, car je me réjouis de voir le

chemin sur lequel progresse votre université, et, en tant qu'invité, je ne saurais faire de recommandations.

Mais laissez-moi plutôt esquisser quelques réflexions de politique universitaire qui s'appliquent à Neuchâtel comme à d'autres cantons universitaires.

« La Confédération veille avec les cantons à la coordination, à la qualité et à la compétitivité du domaine suisse des hautes écoles », tel est l'énoncé du but de la LEHE. Ainsi sont posés les trois jalons qui définissent l'avenir du paysage suisse des hautes écoles :

- La qualité
- La compétitivité
- La coordination

Or, pour que le domaine suisse des hautes écoles puisse être compétitif et s'affirmer sur la scène internationale, il faut – j'en suis convaincu – que chacune de ses institutions soit elle-même hautement compétitive. Ainsi, le défi et la mission de chaque université est de bien se positionner dans le champ de tension entre qualité, compétitivité et coordination, trois qualités pas réellement dissociables.

Penchons-nous tout d'abord sur la qualité : parmi les critères permettant de mesurer la « qualité d'une université », entre guillemets, il me semble adéquat de privilégier le nombre d'étudiants. Je m'explique :

- Si l'éventail de disciplines que vous offrez – quelle qu'en soit la largeur – suscite l'intérêt d'une clientèle tournée vers le savoir ...
- Si, grâce à vos professeurs et vos enseignants, vous êtes à la pointe de la recherche et de l'enseignement
- Si les formations que vous proposez correspondent aux attentes de la science et répondent aux besoins du marché, ...
- Et si vous offrez des taux d'encadrement et des infrastructures adéquats

... votre université attirera de nombreux étudiants grâce à la singularité de son profil.

Ce faisant, soyons conscients que les étudiants sont de plus en plus sélectifs. Et ils ont toutes les raisons de l'être, car la Suisse offre une concentration si élevée de très bonnes universités et hautes écoles spécialisées qu'ils n'ont aucune peine à trouver ce qui correspond le mieux à leurs attentes et leurs intérêts aux meilleures conditions.

Mais ces conditions ont leur prix, et quelle que soit la haute école, elle revient cher ! C'est là qu'intervient la Confédération, en faisant bénéficier le domaine suisse des hautes écoles de la manne fédérale. Elle octroie ses deniers selon un mode qui crée des incitations et fait jouer la concurrence.

Ainsi, qu'ils soient suisses ou étrangers, les étudiants apportent à l'université de leur choix une part de la subvention fédérale. Pour simplificatrice qu'elle soit, cette affirmation n'en est pas moins vraie ! En effet, la LEHE accorde un montant précis pour chaque étudiant. Si ce montant va à Neuchâtel, il ne va pas à Zurich, et s'il va à Bâle, il est perdu pour Neuchâtel!

Pour les étudiants suisses, un mécanisme semblable s'applique aux contributions inter-cantoniales, lorsqu'un étudiant étudie dans un autre canton, soit parce que l'offre manque dans son canton d'origine, soit parce qu'il décide de son libre arbitre de ne pas étudier dans son canton de domicile.

Nous en arrivons ainsi à la notion de « compétitivité ».

Assurer le financement de base des caractéristiques qui font la singularité d'un établissement relève, sous l'égide de la LEHE également, de l'autonomie du canton responsable. A lui d'agir pour se positionner dans la concurrence nationale en politique des hautes écoles.

Il peut s'orienter de bien des manières. Je n'en mentionnerai que trois :

- Tout d'abord, l'université généraliste, qui offre un spectre de disciplines très étendu. C'est, par là même, une institution particulièrement coûteuse. C'est le marché qui décidera de combien d'universités généralistes la Suisse a réellement besoin.
- Ensuite, on peut imaginer une université qui se focalise systématiquement sur certaines priorités. Etre petite par la masse mais grande par la classe, c'est la philosophie qui l'anime. Cette université se concentre sur des facultés choisies, mais s'y engage énergiquement, tant au niveau du personnel que des ressources financières. Et elle se montre de première force, au niveau national et international, sur certaines questions pointues. L'Université de Neuchâtel le démontre avec le pôle de recherche national «On the Move: The Migration-Mobility Nexus», brûlant d'actualité.
- Enfin, une autre spécification est envisageable: l'université bouscule les frontières entre les types de hautes écoles pour former avec une haute école spécialisée ou une haute école pédagogique de la région une voie de formation et d'études unique en son genre. Il s'agit ici d'inventer une complémentarité innovatrice par rapport aux offres de formation et de recherche des autres acteurs nationaux. A n'en pas douter, de telles offres sauront attirer les forces vives au niveau international aussi.

J'en arrive ainsi à la troisième notion clé de la LEHE, la «coordination». Il s'agit de faire naître ici une nouvelle équation de la politique des hautes écoles pour toute la Suisse, une équation qui réunit les universités et les hautes écoles spécialisées.

C'est donc une vaste assemblée que la nouvelle Conférence suisse des hautes écoles ! Elle définira, sous la conduite de la Confédération, les fondements et les règles du jeu du paysage suisse des hautes écoles. Dans ce cadre, que nous aurons établi ensemble, les responsables des hautes écoles resteront à la fois autonomes et concurrents.

J'invite donc le canton de Neuchâtel à faire entendre sa voix dans cette nouvelle enceinte et à y faire valoir ses besoins spécifiques dans le débat national de politique des hautes écoles, seul ou en coordination avec d'autres partenaires cantonaux, mais de toute sa puissance.

Dans cette perspective, Monsieur le Président de la Confédération, Madame la Rectrice, chers invités, le Dies 2015 de l'Université de Neuchâtel – le premier sous l'ère de la nouvelle loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles – sera une journée de liesse, comme celui d'aujourd'hui.